

FLOIRAC

ZAC DES QUAIS

**AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VOIRIES, ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE
PUBLIC ET MOBILIER URBAIN**

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE 08201U

AVENANT N° 2

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OEUVRE SUR LE COUT DE TRAVAUX

Entre les soussignés

- Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/ du Conseil de Communauté en date du 24 septembre 2010 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, d'une part,

et

- Le Groupement CETAB Ingénierie / S.A.R.L. BOURIETTE et VACONSIN dont le mandataire, CETAB Ingénierie, représenté par Jean-marc Miranda, Président, demeure 4-6, rue Poyenne 33300 Bordeaux, inscrit au RCS Bordeaux sous le n°322 826 983, d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé que :

- par marché n° 08201U, le groupement CETAB Ingénierie / S.A.R.L. BOURIETTE et VACONSIN, s'est vu confié par la Communauté Urbaine de Bordeaux, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des espaces publics voiries, assainissement, éclairage public et mobilier urbain de la ZAC des quais à Floirac.

- par avenant n° 1, le coût prévisionnel a été établi 10 630 000,00 €HT soit 12 713 480,00 € TTC (valeur novembre 2008) et la rémunération définitive du maître d'œuvre à 418 845,48 € HT soit 500 939,19 €TTC.

Il a ensuite été dit ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le CCAP du marché compte un chapitre V – Exécution de la mission de Maîtrise d'œuvre après passation des marchés de travaux – dont l'article 14 – coût de réalisation des travaux – prévoit la formalisation par avenant du montant du coût de réalisation des travaux que le groupement maître d'œuvre s'engage à respecter.

Article 2 : Formalisation du coût de réalisation des travaux

A l'issue des procédures d'appel d'offres, 5 marchés ont été attribués :

Lot	Nature des travaux	Titulaire	Montant en € HT	
			solution base	solution variante
1	Assainissement	DTP Terrassement	/	2 590 326,00
2	Voirie	COLAS / FAYAT TP	2 595 991,30	/
3	Eclairage	FORCLUM Aquitaine	585 236,90	/
4	Signalisation	AXIMUM	50 045,49	/
Marché de finition des trottoirs, pistes cyclables, et travaux divers		FAYAT TP	2 450 000,00	/
		Sous total	5 681 273,69	2 590 326,00
Total HT			8 271 599,69	
TVA 19,6%			1 621 233,54	
Total TTC			9 892 833,23	

Globalement, le coût de réalisation des travaux s'élève ainsi à 8 271 599,69 € HT soit 9 892 833,23 € TTC.

Article 3 : Engagement du maître d'œuvre

Le groupement CETAB Ingénierie / S.A.R.L. BOURIETTE et VACONSIN maître d'œuvre des travaux d'aménagement des espaces publics voiries, assainissement, éclairage public et mobilier urbain de la ZAC des quais à Floirac, s'engage à respecter le coût de réalisation des travaux mentionné à l'article 2 du présent avenant.

Article 4 : Incidence

Ledit coût de réalisation des travaux, sert de base à l'application des autres articles du chapitre V du CCAP.

Article 5 : Autres clauses

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans ce deuxième avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Bordeaux,

Le Titulaire,

Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux